OXYGÈNE de Soisy

ISSN 1622-3225

trimestriel

n° 26

janv.-févr. 2006

1 euro

Informations ~ opinions • le journal des Soiséens

Adieu au centre municipal de santé de Soisy

Trop de Soiséens ont ignoré l'existence d'un service médical de qualité dans leur commune et, de ce fait, ils sont une minorité à l'utiliser. Pourtant, la qualité de ce centre est largement reconnue puisqu'il est abondamment fréquenté par des personnes venant des communes avoisinantes.

C'est même ce qui apparemment serait la cause de la fermeture du centre, le maire de Soisy-sous-Montmorency pensant que la ville n'a pas à combler un déficit creusé par des personnes extérieures à la commune. Aurait-il été possible de remédier à cette situation ?

On est en droit de penser que l'information municipale a été insuffisante, inadaptée et n'a pas joué son rôle. Peut-être un travail de partenariat avec les médecins généralistes établis à Soisy aurait abouti à une orientation des patients vers les praticiens du centre municipal.

Besoins sociaux toujours aussi importants. – Quand on lit l'exposé des motifs de la délibération prise par le conseil municipal qui décide *« la cessation d'activité du centre municipal de santé à compter du 31 mars 2006 »*, on n'est pas vraiment persuadé que la municipalité a vraiment eu la volonté de faire tout ce qu'il fallait pour que ce centre puisse continuer à fonctionner dans de bonnes conditions.

Parmi les raisons évoquées, il est indiqué *« la vocation sociale de moins en moins probante du CMS »* argumentée par le fait que moins de 5 % des personnes qui fréquentent le centre bénéficient de la couverture maladie universelle. Mais l'action sociale doit-elle vraiment se limiter aux seuls bénéficiaires de la CMU ? Qui n'a pas été confronté au règlement d'un dépassement d'honoraires pour une consultation privée parce qu'il s'est rendu chez un spécialiste sur le conseil de son médecin traitant ?

Pour « faire passer la pilule », la mairie annonce la mise en service *« très prochainement »* d'une navette de bus entre le centre-ville de Soisy et les hôpitaux d'Eaubonne et de Montmorency. Mais, avec des fréquences annoncées de 60 minutes, une simple consultation risque vite de devenir très éprouvante, rien à voir avec ce que l'on connaissait quand il y avait un réel service de proximité.

Arlette Sellem

Détricotage

La réponse apportée par M. Strehaiano aux problèmes posés par la poursuite de l'exploitation du centre municipal de santé est, sur le fond, dramatique. D'un point de vue de gestionnaire, c'est vrai qu'il ne manque pas d'arguments pour justifier la fermeture du CMS. Mais les élus en charge de l'intérêt général ne peuvent pas être uniquement gestionnaires des éléments matériels. Ils doivent aussi prendre en compte les données qualitatives et avoir une vision de long terme sur tout ce qui est nécessaire aux bons équilibres de la société.

A cet égard, toutes les actions qui relèvent du domaine de la prévention sont particulièrement utiles mais il y a toujours des gens pour trouver que c'est trop cher. C'est ainsi que depuis 2002 le gouvernement réduit de façon drastique tous les budgets pour les actions éducatives, culturelles et sociales. Mais quand les banlieues explosent parce qu'elles se révoltent devant trop d'injustices insupportables, ça a vite fait de coûter beaucoup plus cher. Et la décision de fermeture du CMS par le maire répond à la même logique que celle de ce gouvernement, de détricotage de tout ce qui maintient vivant et solidaire notre tissu social, et c'est plus qu'inquiétant pour l'avenir.

François Delcombre

AMÉNAGEMENT

La région à pied d'œuvre

Depuis le 24 juin 2004, la région Ile-de-France a engagé la révision d'un important document d'urbanisme et d'aménagement : le schéma directeur d'Ile-de-France (SDRIF).

En effet le bilan du schéma appliqué à partie de 1994 ressemble à une litanie de promesses non tenues comme un nombre de logements construits insuffisants (43.000 par an et non 53.000) alors même que la zone urbanisée avait tendance à s'étendre, en particulier en grande couronne (0,23 % de la surface départementale du Val-d'Oise urbanisés chaque année par exemple) avec une singulière augmentation des surfaces occupées par les transports (28.703 ha en 1999 au lieu de 26.937 ha en 1994 au niveau régional).

De même pour la congestion routière, le déséquilibre est/ouest ou encore les surfaces dévolues aux centres commerciaux, la dérive est analogue.

Pour les transports en commun, on peut constater là aussi une non-réalisation des projets importants de rocade tels une grande ceinture nord ouverte aux voyageurs (même s'il ne faut pas omettre l'existence de documents plus normatifs et opérationnels sur ces questions comme les contrats de plan qui ont tendance à affaiblir le caractère normatif du SDRIF).

Multiplicité des acteurs. – En fait il semble que ce grand écart entre objectifs et réalisations provienne d'une insuffisante implication des élus locaux, en particulier municipaux et départementaux, dans ce schéma plus ou moins imposé du haut (par l'Etat lui-même et la région avec des vicissitudes politiques liées aux changements de majorité).

Il ne faudrait pas non plus ignorer le partage des pouvoirs en matière d'urbanisme avec le rôle très fort dévolu aux communes en particulier avec le droit d'élaboration et de remise à jour des plans d'occupation des sols (POS) devenus plans locaux d'urbanisme (PLU) et la pression économique assez forte via la fiscalité locale (taxes d'habitation et taxe professionnelle).

Concertation par ateliers territoriaux. – Donc pour cette révision, où la région est chef de file avec l'aide de l'IAURIF, l' institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France, il a été mis en place une concertation plus approfondie avec les élus locaux avec en particulier des ateliers territoriaux (dont un à Creil) et quatre ateliers thématiques avec trois phases pour chacun.

Après une première série d'ateliers territoriaux (enjeux et orientations de la planification) achevés à l'automne 2005, une nouvelle série devrait avoir lieu en 2006 (les plans d'action et outils). Il semble donc que l'on puisse déboucher sur un schéma mieux accepté par les élus municipaux et départementaux et les associations que celui de 1994.

Mais il ne faut pas oublier dans ce contexte le rôle tenu par l'Etat avec le lancement d'opérations d'intérêt national au sud et à l'ouest de la région sur 3 secteurs :

– secteur Seine Amont comprenant la vallée de Bièvres, Créteil-Bonneuil, l'axe Rungis-Massy et le Nord-Essonne ;

– secteur Seine Aval de la boucle de Chanteloup-les-Vignes aux limites de l'Ile-de-France ;

– et enfin un axe Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Bien entendu la région est obligée de tenir compte de ces opérations, même si elles peuvent contrecarrer ses propres objectifs (en particulier celui de rééquilibrage entre l'est et l'ouest et plus particulièrement nord-est/sud-ouest).

En fait le principal problème est le risque que ces opérations d'intérêt national en se superposant au SDRIF le rendent d'une apparence peu lisible. On risque alors de retomber dans les travers de 1994, avec un document insuffisamment pris en compte car dévalorisé.

Arnaud Estrade

radio-trottoir

L'IMAGINATION DES PUBLICITAIRES pour inventer de nouvelles façons de nous agresser ne faiblit pas : en mettant des petits panneaux publicitaires sur le devant des Caddies comme le fait maintenant Auchan de plus en plus souvent, ils sont assurés que vous aurez leur pub sous le nez pendant une heure, ce qui doit être nettement plus rentable que le spot de 30 secondes à la télé. Il ne reste plus que deux solutions pour y échapper : couvrir la pub d'un sac plastique ou se dépêcher de remplir son chariot à ras bord !

LE FAIT D'AVOIR SÉCURISÉ LA RUE DU JARDIN-RENARD aux abords des écoles Monnet et Schuman est évidemment une bonne chose. Pourtant, alors qu'il aurait paru naturel de prolonger la piste cyclable qui vient du collège Schweitzer, la mairie a préféré, une fois encore, créer des places de stationnement pour les voitures, pour l'instant vides mais qui finiront bien par se remplir si tout est fait pour ça. Tout pour l'auto rien pour le vélo, M. Strehaiano ne s'est toujours pas aperçu que l'on était passé au XXIe siècle !

C'EST EN TANT QUE DÉPUTÉ de la 6e circonscription que François Scellier a adressé à tous ses électeurs une magnifique revue vantant son action juste avant Noël. Mais, à force de jongler avec tous ses mandats, il ne connaît même plus les structures administratives de base : ainsi, en page 4 de couverture, il montre une carte avec les 8 *cantons* de sa circonscription, alors qu'il s'agit des 8 *communes*...

COMME ON POUVAIT S'Y ATTENDRE, les voitures ont le plus grand mal à rentrer et à sortir du nouvel immeuble au numéro 13 de la rue du Puits-Grenet, ce qui génère de nouveaux encombrements dont cette rue n'avait pas besoin. Combien de mois ou d'années va-t-il falloir maintenant attendre pour que l'accès soit modifié ?

SERPENT DE MER

Le BIP devient « avenue du Parisis » : un remède pire que le mal ?

C'est au cours de la séance du conseil général du 20 janvier qu'a réapparu un dossier qui était en sommeil depuis plusieurs années, celui du Boulevard intercommunal du Parisis (BIP).

Comme le rappelle le président François Scellier dans le dossier de présentation, face à ce projet d'autoroute urbaine, *« de tout temps une opposition farouche menée par l'ensemble des habitants et des élus de la vallée de Montmorency s'est fait entendre pour contester la réalisation d'une telle infrastructure »*.

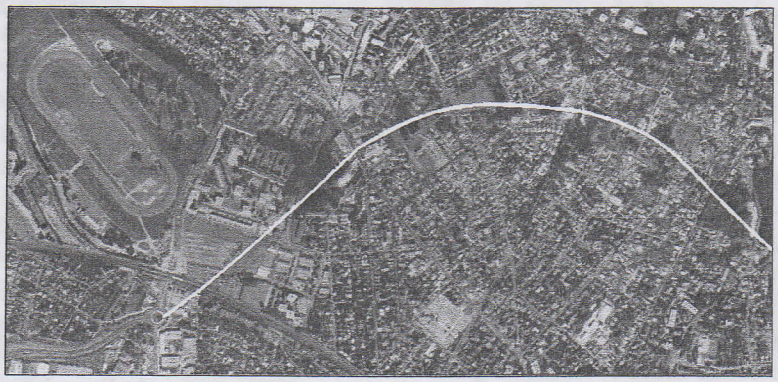

Tracé prévu entre la gare du Champ-de-Courses et Montmorency.

N'étant pas à une contradiction près, c'est pourtant le même François Scellier qui, du temps où il cumulait les fonctions de maire de Saint-Gratien avec celles de président du conseil général, a mis tout son poids dans la balance pour que la portion du BIP située sur sa commune soit réalisée, avec une fin « provisoire » au Champ-de-Courses à Soisy.

Aujourd'hui, ce projet initié à l'origine par l'Etat est depuis le 1er janvier 2006 entièrement de la responsabilité du département. Et

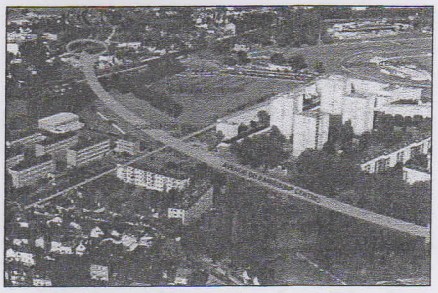

Passage entre les Noëls et le groupe scolaire Descartes.

c'est encore un élu de la vallée de Montmorency, Philippe Sueur, maire d'Enghien, président de la commission transports, qui a présenté le projet au conseil général.

Ce transfert de compétences va-t-il être bénéfique pour les habitants ? Rien n'est moins sûr, puisque le projet est toujours *« la réalisation d'une liaison routière dans le sud et l'est du département reliant les autoroutes A15 et A1 »* et de *« désenclaver les bassins de vie du sud-est du département »*. On pourrait pourtant peut-être commencer par demander aux habitants de la vallée de Montmorency s'ils se sentent « enclavés ».

Quelle concertation ? – Le président du conseil général *« s'engage à lancer en partenariat avec tous les acteurs concernés par la réalisation de cette infrastructure une concertation préalable afin de définir ensemble le meilleur projet »*, mais la première question aurait quand même été d'abord « Est-ce qu'il y a besoin d'un projet ? »

La réponse à cette question n'était d'ailleurs pas évidente car, si au départ l'idée même de cette liaison autoroutière urbaine était une aberration, la politique de « saucissonnage » qui a été menée – qui fait que nous nous trouvons aujourd'hui avec un bout d'autoroute à chaque extrémité débouchant directement dans la ville – nous met dans une situation délicate en particulier à Soisy, où circulent dans les rues de la ville un tas de voitures qui n'ont rien à y faire.

C'est pourquoi l'idée qui avait été émise à un moment de façon informelle par Luc Strehaiano n'était pas forcément à rejeter a priori : celle de garder le principe d'une liaison de nature autoroutière, mais à seulement 2 x 1 voie à la place des 2 x 2 voies prévues à l'origine, l'insertion d'une telle structure dans le tissu urbain provoquant quand même moins de dégâts pour peu qu'on prenne soin de l'environnement.

Mais, malgré l'annonce de concertation, le projet du conseil général est bien avancé et ne prend pas cette direction : on reste en 2 x 2 voies, et il est prévu entre 27 et 30 giratoires sur les 13 kilomètres du parcours à réaliser, c'est-à-dire un giratoire tous les 500 mètres ! Ce qui signifie que cette nouvelle voie, rebaptisée pour l'occasion « avenue du Parisis », sera complètement intégrée dans la voirie actuelle, avec tous les inconvénients cumulés : une voie

Franchissement de la rue Jean-Mermoz.

nouvelle qui va saigner le tissu urbain, et une importante circulation de transit au milieu de la circulation locale !

Luc Strehaiano est intervenu dans le débat, mais bien malin qui pourrait dire si, finalement, il est pour ou contre ce projet. Quant à François Longchambon, conseiller général et maire de Montmorency, il est resté totalement silencieux. Les associations vont avoir du pain sur la planche !

Jean Thomas

COMMUNAUTÉ D'AGGLO

Pour le logement social

La communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency (Cavam) vient de mettre en place son plan local de l'habitat intercommunal (PLHI).

Cette obligation légale a permis de faire l'inventaire de l'existant : seules 3 communes (Saint-Gratien, Soisy et Montmagny) sur 8 respectent la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), qui prescrit 20 % de logements sociaux. Il a été présenté un programme, étalé sur six ans, de construction de 380 logements neufs par an dont seulement un tiers de logements sociaux répartis sur l'ensemble des communes. Sans plus d'information, c'est peu. Est-ce que Deuil-la-Barre, Montmorency, Andilly, Margency et Groslay vont se mettre à niveau ?

Aujourd'hui la Cavam est surtout axée sur la création de zones industrielles à Groslay, Andilly et Soisy ; la création d'un centre nautique à Andilly-Soisy ; et la mise en place de la télésurveillance, contestée.

Fixer les priorités. – C'est bien mais, dans tout ça, le logement passe au second plan. Les jeunes de nos villes qui veulent décohabiter sont obligés de s'éloigner pour trouver un logement à un coût raisonnable. Nos populations vieillissent, ce qui n'est pas un gage d'avenir.

Disons le tout net, il faut inverser la tendance. C'est possible, c'est une question de volonté politique. La droite, qui détient les 56 sièges de la Cavam, n'en a pas l'envie, préférant gérer les sommes importantes générées tout en conservant les prérogatives des 8 maires sur leur commune. Est-ce cela la coopération intercommunale pour le bien du plus grand nombre ?

Jean-Louis Mayer

CAFÉ-PHILO

L'eau est un bien public

Jeudi 2 février, comme tous les mois à Eaubonne, se tenait un café-philo sur « Le droit à l'eau : libre, potable et gratuite ». L'invité était Jean-Luc Touly, président de l'Association pour le contrat mondial de l'eau France.

En France, la production et la distribution d'eau potable, de même que la collecte et l'épuration des eaux usées, sont de la responsabilité directe du conseil municipal et du maire. Pour les communes, deux choix sont possibles : public, avec la mise en place d'une régie municipale ; ou privé, avec une délégation du service public à des sociétés comme Veolia-CGE (ex-Vivendi), Suez-Lyonnaise des eaux ou Bouygues-Saur, trois multinationales.

Aujourd'hui, 60 % des communes ont délégué leur service public de l'eau à une de ces trois sociétés. Le réseau reste dans tous les cas la propriété des communes qui doit payer tous les investissements, la société privée ne se chargeant que de son entretien. Le contrôle de ces entreprises privées par les communes est très difficile.

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif), qui regroupe 144 communes, facture l'eau 2,5 fois plus cher que ce qu'elle coûte et fait une marge nette de 59 % comme vient de le révéler l'association UFC-Que choisir.

Ne pas renouveler les contrats. – Profitons que deux tiers des contrats de délégation de service public arrivent à échéance d'ici 2010 pour ne pas renouveler les contrats avec ces entreprises et revenir à une gestion de l'eau en régie publique par les communes. L'eau est un bien public et pas une marchandise : quoi de plus normal qu'elle soit gérée par le service public !

Françoise Gayral

vie du conseil

LA VILLE A PROCÉDÉ, pour 100.000 euros, à l'achat d'un terrain de 600 mètres carrés au 28 rue Ronsard lors de la séance du conseil municipal du 17 novembre. Mais on est quelque peu étonné quand on apprend que le projet est d'y aménager 9 box individuels et 3 places de parking qui seront loués aux riverains du quartier de la Caille.

C'EST À L'UNANIMITÉ qu'ensuite le conseil a décidé d'acquérir les murs d'un local commercial situé 1 avenue Voltaire pour la somme de 150.000 euros. Il s'agit de la boucherie dont l'exploitant actuel, Bernard Moreau – par ailleurs grande figure de la vie associative soiséenne –, vient de prendre sa retraite. Il a été jugé que cet achat était la meilleure solution pour garantir l'activité d'une boucherie de qualité, indispensable au bon équilibre du quartier des Noëls.

C'EST ENSUITE L'ENTREPRISE FAYOLLE qui s'est vu attribuer de nouveau le marché concernant le bail d'entretien de la voirie communale pour un montant annuel minimal de 300.000 euros. Qui s'en étonnera ?

MAIS C'EST AU COURS DU CONSEIL SUIVANT, le 15 décembre, que cette même entreprise s'est vue autorisée à acheter le chemin rural n° 16, dit des Maquignons, d'une superficie de 676 mètres carrés sur Soisy, pour un montant de 30.420 euros.

LA DÉCISION DE FERMETURE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ *(voir en première page)* a fait l'objet d'un vote solennel au cours de ce conseil du 15 décembre, toute la majorité de M. Strehaiano le suivant dans son raisonnement et toute la gauche (1 PS, 1 PC, 2 Verts) votant contre.

OXYGÈNE de Soisy Trimestriel d'information et d'opinion publié par l'association Oxygène de la Cité retrouvée - ISSN 1622-3225
Imprimerie RPS Repro, 86 rue du Général-Leclerc 95120 Ermont ; dépôt légal février 2006 ; directeur de publication François Delcombre
Abonnements : 2 ans 7,50 € ; 2 ans soutien 15 €. **Adhésions** (année scolaire) : Membre actif 16 € ; membre bienfaiteur 32 €
Chèques à l'ordre d'Oxygène de la Cité retrouvée, boîte postale 47, 95230 Soisy-sous-Montmorency ; Courriel : oxygene-soisy@voila.fr